



**FRONTENAY  
ROHAN-ROHAN**  
*de nature et d'histoire*

Conseil municipal du 26 mai 2026

**CONVOCATION**

**Direction Générale des Services**

Affaire suivie par : Pierre QUILLARD

Tél : 05.49.04.44.35

Courriel : [direction@frontenay-rohan-rohan.fr](mailto:direction@frontenay-rohan-rohan.fr)

Référence : CONVOC\_CM\_26\_05\_2026

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le :

**Mardi 26 mai 2026 à 20h00**

Salle du conseil municipal

L'ordre du jour est le suivant :

Préambule : approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 23 avril 2026

1. Compte rendu des décisions prises par le Maire
2. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
3. Désignation des membres de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID)
4. Élection des membres au SIVU de la Courance
5. Avenants conventions subvention ALSH « Périscolaire » et « Accueil adolescents » - bonus territoire convention territoriale globale (CTG)
6. Marchés publics – Installation d'aires de jeux au Parc du Logis et des Tonnelles
7. Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Frontenay-Rohan-Rohan, le 19 mai 2026



Le Maire,

Olivier POIRAUD

Destinataires :

Mme Elisabeth DEGORCE, M. Charles MALINAUSKA, Mme Mélanie CHAIGNE, M. Thierry ALLEAU, Mme Muriel TOURNEUR, M. Julien COMPETISSA, M. Alain CHAUFFIER, M. François MANSART, Mme Patricia RAMOS, M. Bruno COTILLON, Mme Frédérique GUIGNARD, Mme Christiane LECHEVIN, Mme Catherine TRAN, Mme Kaïna GODEAU, M. Stéphane MERCIER-COUILLAUD, Mme Myriam BAYLE, M. Julien HANOT, Mme Francette SAIVRES, M. Tony BECQ, M. Nicolas GABILLIER, Mme Laureline LURAUULT, M. Thomas BITEAU.

----- ✂ -----  
**PROCURATION**

Je soussigné (e), .....,

Conseiller municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan, ne pouvant participer au Conseil municipal du 26 mai 2026, donne procuration à ..... pour le vote des différentes délibérations proposées au cours du conseil municipal désigné ci-dessus. Les décisions prononcées lors de ce conseil municipal seront définitives et ne pourront pas faire l'objet de recours.

Fait à Frontenay-Rohan-Rohan, le ....., pour servir et valoir ce que de droit.

Signature,